

Dossier de Presse

L'ESS en question sur le territoire et au-delà

Benoît Hamon-Christophe Cavard

A l'heure où le politique semble en crise ou à la recherche d'un second souffle, et, alors même que la France semble s'enliser dans une crise économique qui s'étiole depuis 2008, un nouveau souffle apparaît grâce à un ensemble d'acteurs qui ont décidé de croire en une autre forme de vivre ensemble qui modifie l'échelle des valeurs proposées depuis quelques temps. La coopération et l'échange plutôt que la pure mise en concurrence ou l'affrontement. Avec l'Economie Sociale et Solidaire « on ouvre les champs des possibles », comme ont pu le démontrer les tisserands anglais des années 1840, à l'origine des premières coopératives de consommation. Le mouvement des « Équitables Pionniers » de la région de Manchester ouvrira la voie aux futures SCOP en France et autres réseaux associatifs.

C'est ce que vont tenter de démontrer ces deux ardents défenseurs de l'Economie Sociale et Solidaire au contact des acteurs de l'ESS jusqu'à l'ouverture à un débat sur la Social-Economie, point d'orgue d'une journée faite d'échanges et de rencontres.

Qu'est-ce que l'Economie Sociale et Solidaire ?

L'ESS comprend un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises répondent à des modes de gestion démocratiques et participatifs. L'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent sont strictement encadrés : le profit individuel est interdit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

Ce concept est désormais reconnu et encadré par une loi-cadre : la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, publiée au Journal officiel le 1er août 2014.

On trouve dans l'ESS plusieurs volets dont des projets de monnaies locales alternatives, de la finance solidaires ou encore la banque alternative et l'économie circulaire.

L'objectif de la loi : encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects, afin de construire avec les entreprises de ce secteur une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement.

Un des enjeux : faire coïncider divers acteurs et deux environnements de l'ESS. L'un comprend d'une part l'économie sociale, regroupant associations, coopératives, mutuelles et fondations, tandis que l'autre, l'économie solidaire qui regroupe les organisations qui se préoccupent de personnes en difficultés selon une logique non lucrative. L'ESS apparaît ainsi comme une alternative concrète à la financiarisation de l'économie et aux délocalisations. C'est un secteur porteur de valeurs démocratiques.

On trouve parmi les modes d'organisation de l'ESS des SCOP, Sociétés coopératives et participatives. Elles désignent les entreprises à statut SCOP (Société coopérative de production) et à statut SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif). Soumises à l'impératif de rentabilité comme toute entreprise, elles bénéficient d'une gouvernance démocratique et d'une répartition des résultats prioritairement affectés à la pérennité des emplois et du projet d'entreprise. L'idée est ici de concilier efficacité économique et utilité sociale. L'insertion par l'activité économique (IAE) et les collectifs qui s'y rattachent répondent à une logique d'entraide à destination de ceux qui sont exclus du système économique.

L'ESS dans le Gard

Sur les terres de Charles Gide, théoricien de l'économie sociale né à Uzès en 1847, et qui fut un dirigeant historique du mouvement coopératif français, fondateur de l'École de Nîmes et de la revue d'Etudes Coopératives, la visite de Benoît Hamon n'est pas anodine. Lui qui a défendu sa loi ESS, tout comme Christophe Cavard à l'Assemblée Nationale, se trouve sur un territoire marqué par l'histoire des coopératives agricoles, telles que celle qui fut créée à Sauve pour la production et la vente des fourches de bois de micocoulier.

Par ailleurs, **avec 12% environ des effectifs salariés (100 000 emplois) relevant de l'économie sociale, le Languedoc-Roussillon arrive en quatrième position** parmi les régions françaises quant au poids que représente cette forme d'économie dans l'emploi total.

On compte ainsi **1242 coopératives, 300 mutuelles, 9000 associations, 24 fondations** dans la région.

Prospectives

L'ESS se trouve à la croisée des chemins. Elle réclame un **développement dans des secteurs autres que** ceux qui sont considérés comme **traditionnels** en Languedoc-Roussillon (aujourd'hui **dans le secteur social à 40%**, puis parmi les activités financières et assurances, et l'enseignement) et commence à se développer dans le bâtiment (ex. GECCO, entreprise coopérative spécialiste de la construction bois), la transition énergétique (ENERCOOP), l'alimentation en circuit court, l'économie collaborative et numérique...

Les prochains objectifs :

- **donner des moyens à la CRESS** (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) pour promouvoir l'ESS et animer les réseaux.
- **s'assurer de la bonne représentation des acteurs de l'ESS** dans les instances du dialogue social territorial et national
- **mettre l'accent sur la formation**, les partenariats avec les universités et la formation professionnelle
- **avoir des stratégies différenciées pour l'économie sociale et l'économie solidaire** afin d'assurer le bon développement de chacune relativement à des besoins différents (par exemple, préférer les subventions au marchés publics (trop concurrentiels) pour les acteurs de l'économie solidaire notamment, renforcer les clauses sociales dans les marchés publics locaux, soutenir l'émergence des pôles territoriaux de coopération économiques (PTCE) prévus par la loi ESS...).

Christophe Cavard et l'Economie Sociale et Solidaire

Bien avant de devenir le rapporteur de la loi ESS à l'Assemblée Nationale, jusqu'à son adoption le 31 juillet 2014, Christophe Cavard (né le 17 février 1970 à Die, dans la Drôme), a déjà œuvré pour l'économie sociale et solidaire. Elu conseiller général du Gard à l'âge de 28 ans, puis vice-président du Conseil général du Gard, délégué à l'insertion, au moment de la décentralisation du RMI de 2004 à 2008, l'actuel député a travaillé à soutenir l'économie solidaire, et à la co-construction des politiques départementales avec les associations et collectivités locales afin de répondre au mieux aux urgences, aux besoins et aux projets des personnes en difficultés sociales ou professionnelles. Du fait d'un désengagement progressif de l'Etat, les moyens ont vite manqué aux départements pour assumer correctement leurs nouvelles responsabilités. Très tôt, Christophe Cavard est sensibilisé à ces questions dans le cadre de son action professionnelle. C'est en participant à la création d'un centre social à Redessan qu'a commencé son engagement en tant qu'éducateur chargé de prévention de la délinquance auprès des jeunes.

Benoît Hamon et l'Economie Sociale et Solidaire

L'ex-ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (du 2 avril au 27 août 2014), a porté la loi ESS au sein des deux gouvernements « Ayrault », en tant que ministre délégué chargé de l'Economie Sociale et Solidaire, de mai 2012 à avril 2014. L'actuel député des Yvelines (né le 26 juin 1967, à Saint-Renan, dans le Finistère), fondateur en 2002 du courant Nouveau Parti socialiste (NPS), avec Arnaud Montebourg et Vincent Peillon, s'attaque très tôt à la question de la financiarisation de l'économie. C'est dans cette logique que l'ancien conseiller de Martine Aubry (de 1998 à 2000) alors ministre de l'Emploi et de la Solidarité, produira plusieurs rapports sur la révision stratégique du FMI et sur la lutte contre les paradis fiscaux et le secret bancaire, quelques années plus tard, en tant que député européen, entre 2004 et 2009.

Programme de la journée du 1^{er} décembre à Nîmes

- **13h06** : arrivée de Benoît Hamon à la gare de Nîmes.

- **13h15** : Déjeuner dans une SCIC, *la Table de Cana-510 Rue de l'Hostellerie, 30900 Nîmes.*

En présence de personnalités politiques et de représentants institutionnels liés à l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS Languedoc-Roussillon, SCOP LR, CRAJEP, ENERCOOP, URSCOP LR, AIRDIE LR, Collectif IAE Gard-Lozère).

Une occasion d'aborder la question de l'application de la loi ESS en région.

- **14h15** : **POINT PRESSE**

Thème : quelles conditions, quels besoins pour développer l'ESS en région ?

- **15h-16h** : Visite d'une SCOP : Image Formation (Gérant : Rafael VIDAL).

Une structure qui se développe dans le domaine du numérique. Un exemple de réussite d'une association qui a fait le choix d'une transformation en SCOP dans le domaine porteur du numérique. Table ronde et témoignage d'une jeune entreprise d'informatique : Alta Innovazione.

Lieu : Immeuble Ellipsis, 125 Rue de l'Hostellerie 30900 Nîmes.

- **16h15/17h15** : Visite d'Envie Gard. Une structure (associative) d'insertion qui fait face à des difficultés. Visite, puis table ronde, composée d'acteurs de l'économie solidaire.

Lieu : 43 Chemin du Mas de Cheylon, 30900 Nîmes.

Thème: vers une social-écologie ?

- **19h15/21h** : soirée, débat public, avec Christophe Cavard et Benoît Hamon.

Lieu : Le Café Olive - 22 Boulevard Victor Hugo, 30000 Nîmes.

Contact presse :

Mickaël Attiach

Collaborateur parlementaire de Christophe Cavard

06 08 72 41 05 – mickaelattiach@cavard.fr

Site Internet : <http://christophecavard.eelv.fr>